

# JOURNAL OFFICIEL

DES

## COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

2 JUIN 1965

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

8<sup>e</sup> ANNÉE N° 96

### SOMMAIRE

#### PARLEMENT EUROPÉEN

##### PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Session 1965-1966

Mai 1965

<i>Procès-verbal de la séance du lundi 10 mai 1965</i> . . . . .	1641/65
<i>Résolution relative aux questions de politique commerciale commune de la Communauté à l'égard des pays à commerce d'État</i> . . . . .	1645/65
<i>Avis sur la proposition d'un règlement portant dispositions complémentaires pour l'organisation du marché des fruits et légumes</i> . . . . .	1646/65
<i>Avis sur la proposition d'un règlement relatif au glucose et au lactose</i> . . . . .	1654/65
<i>Procès-verbal de la séance du mardi 11 mai 1965</i> . . . . .	1657/65
<i>Résolution relative à l'état prévisionnel rectificatif des dépenses administratives de la C.E.C.A. pour l'exercice 1964-1965</i> . . . . .	1657/65
<i>Procès-verbal de la séance du mercredi 12 mai 1965</i> . . . . .	1659/65
<i>Question orale n° 1 — sans débat — de M. E. Martino</i> . . . . .	1659/65
<i>Avis sur les propositions relatives aux :</i>	
I. <i>Financement de la politique agricole commune</i>	
II. <i>Ressources propres de la C.E.E.</i>	
III. <i>Renforcement des pouvoirs du Parlement européen</i> . . . . .	1660/65
<i>Avis sur une décision du Conseil concernant la suppression des droits de douane intracommunautaires, la mise en application des droits du tarif douanier commun et l'interdiction des restrictions quantitatives entre les États membres</i> . . . . .	1670/65
<i>Avis sur le projet de décision du Conseil relative à l'harmonisation des législations douanières.</i> . . . . .	1672/65
<i>Avis sur une résolution du Conseil concernant l'accélération pour certains produits agricoles</i> . . . . .	1674/65

## SOMMAIRE (suite)

<i>Résolution relative au marché de la pomme de terre . . . . .</i>	1675/65
<i>Avis sur la proposition d'une décision du Conseil relative à l'abolition des contrôles aux frontières entre les États membres . . . . .</i>	1675/65
<i>Avis sur la deuxième directive relative au rapprochement des dispositions législatives réglementaires et administratives relatives aux spécialités pharmaceutiques . . . . .</i>	1678/65
<i>Avis sur le projet de directive concernant la réalisation de la liberté d'établissement et de la libre prestation des services pour les activités non salariées relevant des branches électricité, gaz, eau et services sanitaires (section 5 C.I.T.I.) . . . . .</i>	1682/65
<i>Avis sur la proposition d'un règlement relatif au régime applicable à certains produits transformés, originaires des États africains et malgache associés et des pays et territoires d'outre-mer . . . . .</i>	1686/65
<i>Résolution concernant les répercussions de la fusion des exécutifs sur les problèmes de la sécurité de l'hygiène du travail et de la protection sanitaire dans le cadre des Communautés européennes . . . . .</i>	1689/65
<i>Procès-verbal de la séance du jeudi 13 mai 1965 . . . . .</i>	1692/65
<i>Avis sur la proposition d'un règlement complétant les règlements nos 3 et 4 du Conseil sur la sécurité sociale des travailleurs migrants (situation des agents auxiliaires des Communautés européennes) . . . . .</i>	1692/65
<i>Résolution sur les aspects sociaux de la fusion des exécutifs des Communautés . . . . .</i>	1695/65
<i>Avis sur la proposition d'une directive portant révision des normes de base relatives à la protection sanitaire de la population et des travailleurs contre les dangers résultant des radiations ionisantes . . . . .</i>	1696/65
<i>Procès-verbal de la séance du vendredi 14 mai 1965 . . . . .</i>	1702/65
<i>Résolution sur les problèmes relatifs à l'intégration de l'aviation civile dans la Communauté . . . . .</i>	1702/65
<i>Résolution tendant à la création d'une Commission parlementaire mixte C.E.E.-Turquie . . . . .</i>	1703/65
<i>Avis sur la proposition de directive concernant la réalisation de la liberté d'établissement et de la libre prestation des services pour les activités non salariées relevant</i>	
1. Du secteur des affaires immobilières (groupe 640 C.I.T.I.) . . . . .	1704/65
2. Du secteur des services fournis aux entreprises (groupe 839 C.I.T.I.) . . . . .	1704/65

est d'avis que la Commission de la C.E.E. doit sans plus tarder entreprendre les études économiques et techniques demandées par le Parlement en janvier 1963, suite au rapport présenté par M. Brunhes sur le « programme d'action de la C.E.E. en matière de politique commune des transports », afin d'en tirer des propositions concrètes à présenter au Conseil relatives à un aménagement communautaire des transports aériens;

demande en outre à la Commission de prendre toutes autres mesures utiles afin que le Conseil puisse être saisi rapidement de propositions concernant la procédure et les moyens à employer pour régler, sur la base des dispositions de l'article 84 paragraphe 2 les problèmes afférents aux transports aériens et ce, afin d'arriver, pour l'ensemble du secteur des transports, à une véritable politique communautaire conforme à l'esprit du traité de Rome;

réitère sa demande au Conseil de la C.E.E. d'inscrire ce problème à l'ordre du jour d'une de ses prochaines réunions en vue de permettre que soient rapidement prises les dispositions appropriées prévues à l'article 84 paragraphe 2;

charge sa commission compétente de suivre attentivement l'évolution du problème et de lui signaler éventuellement tout nouveau retard qui serait apporté à la réalisation de la présente résolution.

#### **Création d'une commission parlementaire mixte C.E.E.-Turquie**

Le Parlement est appelé à statuer sur la demande de discussion d'urgence, sans renvoi en commission, de la proposition de résolution tendant à la création d'une commission parlementaire mixte C.E.E.-Turquie (doc. 42 révisé).

La procédure d'urgence est adoptée.

M. Brunhes présente la proposition de résolution.

Interviennent M. De Block et le président.

Le Parlement adopte la résolution suivante :

#### **RÉSOLUTION**

##### **tendant à la création d'une Commission parlementaire mixte C.E.E.-Turquie**

*Le Parlement européen,*

— vu les dispositions de l'article 27 de l'accord créant une association entre la Turquie et la Communauté économique européenne,

— convaincu qu'une coopération étroite entre le Parlement européen et la Grande Assemblée nationale de Turquie est nécessaire pour assurer le développement progressif de l'association au cours des trois étapes prévues dans l'accord et pour stimuler et appuyer les efforts du Conseil d'association,

— ayant pris acte de la vocation de la Turquie à devenir membre de la Communauté ainsi que du principe paritaire établi par l'accord d'association,

— confirmant sa résolution du 28 novembre 1963 (*Journal officiel des Communautés européennes* n° 182 du 12 décembre 1963, p. 2906/63),

1. Décide :

a) La création d'une Commission parlementaire mixte composée de 15 membres désignés par la Grande Assemblée nationale de Turquie et de 15 membres à désigner par le Parlement européen au sein de sa Commission des associations et selon les règles fixées dans sa résolution du 22 mars 1965 (*Journal officiel des Communautés européennes* n° 62 du 12 avril 1965, p. 876/65),

b) Que la Commission parlementaire mixte C.E.E.-Turquie ait pour mission de débattre tous problèmes concernant les relations de la Turquie avec la Communauté européenne, notamment sur la base d'un rapport annuel qui lui serait présenté par le Conseil d'association,

c) Que la Commission siégera en principe deux fois par an alternativement en Turquie et dans une des villes où se réunissent le Parlement européen ou ses organes, la présidence étant exercée alternativement par un membre de la Grande Assemblée nationale de Turquie et un membre du Parlement européen;

2. Charge son président de porter à la connaissance du Conseil d'association C.E.E.-Turquie le texte de la présente résolution.

M. le Président invite la commission créée par la résolution du 22 mars 1965 à désigner dans les plus brefs délais ceux de ses membres appelés à siéger au sein de la commission parlementaire mixte C.E.E.-Turquie.

#### Dénomination d'une commission

M. le Président indique que, dans sa réunion d'hier, le bureau élargi a émis le vœu que, dorénavant, la commission créée par la résolution du 22 mars 1965 soit appelée, comme c'est le cas dans le texte qui vient d'être adopté : « Commission des associations ».

Il en est ainsi décidé.

#### Liberté d'établissement (affaires immobilières et services fournis aux entreprises)

M. Alric présente son rapport, fait au nom de la commission du marché intérieur, sur la proposition de la Commission de la C.E.E. au Conseil (doc. 72, 1964-1965) relative à une directive concernant la réalisation de la liberté d'établissement et de la libre prestation des services pour les activités non salariées relevant :

1. Du secteur des affaires immobilières (groupe 640 C.I.T.I.) et
2. Du secteur des services fournis aux entreprises (groupe 839 C.I.T.I.) (doc. 23).

Intervient M. Schaus, *membre de la Commission de la C.E.E.*

Le Parlement adopte la résolution suivante :

#### RÉSOLUTION

**portant avis du Parlement européen sur la proposition de directive concernant la réalisation de la liberté d'établissement et de la libre prestation des services pour les activités non salariées relevant :**

1. Du secteur des affaires immobilières (groupe 640 C.I.T.I.) et
2. Du secteur des services fournis aux entreprises (groupe 839 C.I.T.I.)

*Le Parlement européen,*

— consulté par le Conseil de la Communauté économique européenne,

— vu la proposition de directive (n° 72/1964-1965) concernant la réalisation de la liberté d'établissement et de la libre prestation des services pour les activités non salariées relevant :